

CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Objet : **Préavis 18/2012**

Demande de crédit de CHF 49'000,-- TTC pour le remplacement d'une des deux conduites principales d'eau sous pression (ESP) du bas du village (Refaz).

Séances : 2 juillet 2012

Présents : M. G. Richard, M. J. Zucchello ainsi que la Commission des Finances

La Commission des Finances s'est réunie avec la Municipalité et a discuté ce préavis s'élevant à CHF 49'000,-- TTC pour le remplacement d'une des deux conduites principales d'eau sous pression (ESP) du bas du village à la Refaz.

La conduite en question n'est plus ou n'a pas été posée assez en profondeur. Il en résulte un danger de l'endommager par les activités agricoles. De plus, le propriétaire de la parcelle 450 a approché la Municipalité pour la déplacer en limite de sa propriété Nord Est. Ce dernier est d'accord de prendre à sa charge un montant de CHF 23'300,--.

Pour mémoire et selon préavis :

Travaux de remplacement de la conduite	70'000,--
Dédommagement agriculteur	2'300,--
Moins : Participation propriétaire	23'300,--
Financement Net	49'000,--

La Commission des Finances, après analyse des documents fournis par la Municipalité et une discussion approfondie sur la proposition, est d'accord avec la proposition de la Municipalité

La Commission des Finances propose au Conseil:

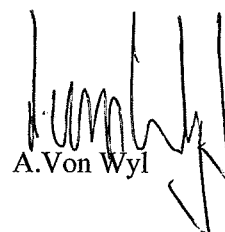
1. **d'accorder** à la Municipalité de Genolier un crédit de **CHF 49'000,-- TTC** pour le financement de ce remplacement de conduite
2. de financer cette dernière par la trésorerie courante,
3. de prévoir son amortissement par prélèvement sur le compte de réserve Eaux No 9280.3


F. Luthy
Rapporteur


W. Baumgartner


A. Darmon


J.-F. Vez


A. Von Wyl

Conseil communal de Genolier

Rapport de la commission des eaux et égouts

Objet: Préavis no 18/2012

concernant une demande de crédit de Fr. 49'000.- pour le remplacement d'un tronçon d'une des deux conduites principales d'eau sous pression (ESP) qui alimentent le bas du village, au lieu dit « La Refaz »

La commission au complet a pu se réunir le 01 octobre 2012 avec MM. Richard et Zucchello afin de traiter de cette affaire. Aucune remise en question du préavis n'est apparue lors de la discussion, qui a principalement consisté en des éclaircissements de la part des municipaux.

Par conséquent, la commission des eaux et égouts suggère au conseil d'accepter les conclusions du préavis 18/2012.

E. Freivogel A.Chantrier M. Rusconi G. Sublet O. Guerra (rapporteur)

